

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gravelines-indisponibilite-detecteurs>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gravelines : Détection tardive de l'indisponibilité de deux détecteurs sur les unités de production n° 4 et n° 6**

8 octobre 2015

France : Gravelines : Détection tardive de l'indisponibilité de deux détecteurs sur les unités de production n° 4 et n° 6

Fin septembre, lors de la réalisation d'un essai sur l'unité de production n° 2, l'équipe intervenante s'interroge sur la validité d'un critère de l'essai. L'équipe décide alors de vérifier les contrôles réalisés sur les détecteurs des 6 unités de production. Cette vérification a montré que, suite à une erreur sur une des valeurs de référence utilisée pour l'étalonnage des détecteurs, les critères requis par les règles d'essais n'ont pas été respectés pour un détecteur de l'unité de production n° 4 depuis le 25 octobre 2013 et pour un détecteur de l'unité de production n° 6 depuis le 28 février 2014.

Ce que dit EDF :

Détection tardive de l'indisponibilité de deux détecteurs sur les unités de production n° 4 et n° 6

Publié le 08/10/2015

Dans une centrale nucléaire, des contrôles de bon fonctionnement sont effectués régulièrement sur les détecteurs qui surveillent la mesure de la radioactivité au niveau des générateurs de vapeur.

Fin septembre, lors de la réalisation d'un essai sur l'unité de production n° 2, l'équipe intervenante s'interroge sur la validité d'un critère de l'essai. L'équipe décide alors de vérifier les contrôles réalisés sur les détecteurs des 6 unités de production.

Cette vérification a montré que, suite à une erreur sur une des valeurs de référence utilisée pour l'étalonnage des détecteurs, les critères requis par nos règles d'essais n'ont pas été respectés pour un détecteur de l'unité de production n° 4 depuis le 25 octobre 2013 et pour un détecteur de l'unité de production n° 6 depuis le 28 février 2014.

Ils ont été indisponibles durant cette période. La surveillance de la radioactivité des générateurs de

vapeur est également assurée par un deuxième système de détecteurs redondants. Ces derniers ont eux-mêmes été indisponibles quelques heures durant cette période, entraînant un cumul d'indisponibilité d'une durée supérieure à nos règles générales d'exploitation.

Dès détection de l'écart, les deux détecteurs de mesure ont été remplacés et les valeurs de référence ont été paramétrées conformément à nos règles d'essais.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté de l'installation, ni sur l'environnement.

La direction de la centrale de Gravelines a déclaré cet écart à nos règles d'exploitation à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 6 octobre 2015, au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7, en raison de sa détection tardive.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-gravelines/actualites> ?

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation

13/10/2015



Centrale nucléaire de Gravelines - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 6 octobre 2015, l'exploitant du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect des règles générales d'exploitation des réacteurs n° 4 et n° 6.

Le 21 septembre 2015, à l'occasion d'un essai de vérification du bon fonctionnement de détecteurs permettant de mesurer la radioactivité présente dans les générateurs de vapeur du réacteur n° 2, les équipes s'interrogent sur la validité de la valeur de référence prise en compte.

Les services nationaux d'EDF sont sollicités sur la définition des valeurs de référence. Le CNPE engage alors une vérification des contrôles réalisés sur les détecteurs similaires des autres réacteurs.

Ces vérifications mettent en évidence que deux détecteurs, présents sur les installations des réacteurs n° 4 et n° 6, ne respectent pas les critères d'essai, respectivement depuis le 28 février 2014 et le 25 octobre 2013.

Un second système de détecteurs redondants permet la surveillance de la radioactivité dans les générateurs de vapeur. Durant ces périodes, il s'avère que certains détecteurs n'ont pas été opérationnels pendant plusieurs heures. Les règles générales d'exploitation autorisent cette concomitance de non fonctionnement des détecteurs mais uniquement pour une durée réduite (8 heures). Cette durée n'a pas été respectée.

Les détecteurs défaillants ont, depuis, été remplacés et respectent les bons critères de référence.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur les installations, les travailleurs et l'environnement.

Cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant, du fait de la détection tardive de l'événement.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-re>

